

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Liant en résine RESINET, partie B

Cette fiche de données de sécurité contient des informations sur les risques potentiels pour les personnes impliquées dans la manipulation, le transport et l'utilisation du produit, ainsi qu'une description des risques potentiels pour le consommateur et l'environnement. Ces informations doivent être mises à la disposition des personnes susceptibles d'entrer en contact avec le produit ou responsables de son utilisation. Cette fiche de données de sécurité est établie conformément au format décrit dans le règlement REACH (CE) n° 1907/2006 et au règlement REACH GB SI 2019/758.

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit
Nom commercial : Liant en résine RESINET, partie B
Nom chimique : Oligomères d'hexaméthylène diisocyanate, isocyanate
N° CE : 931-274-8
N° CAS : 28182-81-2
Numéro d'enregistrement REACH UE : 01-2119485796-17-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Partie B du système de résine en 2 parties
Aucune utilisation déconseillée. Utiliser uniquement selon les instructions.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité
Produits de RESINET
170 Avenue de Lyon
26500 Bourg les Valence

Tél :
mail : contact@resinet.fr
Site Web : www.resinet.fr

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

En cas d'urgence Tél. 01482 778897 (09:00-17:00 du lundi au vendredi)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et le règlement CLP (UE) n° 1272/2008 conservé, tel que modifié pour la Grande-Bretagne :

Toxicité aiguë 4 (inhalation)	H332 Nocif par inhalation
Sens. cutanée	H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée
1 STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires

2.2 Éléments d'étiquette



Avertissement

H332 - Nocif par inhalation

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/
aérosols P284 - En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection
respiratoire P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un écran facial et
des yeux P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une
position où elle
peut confortablement respirer P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA
PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption
cutanée : consulter un médecin P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient bien fermé

2.3 Autres dangers

Durcit après mélange avec la partie A du produit. Lire attentivement les instructions avant utilisation. Ne contient aucun
composant connu pour être PBT ou vPvB ou pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes.

SECTION 3 : Composition

3.1 Substances

Nom	Numéros CAS/CE	Conc. % p/p	Classification > 99,8 %
Oligomères d'hexaméthylène diisocyanate	N° CAS 28182-81-2 CE n° 931-274-8	Tox. aiguë 4 H332	Sens. cutanée 1 H317 STOT SE 3 H335 Tox. aiguë 4 H302 Tox. aiguë 1
hexaméthylène- diisocyanate	N° CAS 822-06-0 CE n° 212-485-8	< 0,2	H330 Irritation cutanée 2 H315 Irritation oculaire 2 H319 Sens. cutanée 1 H317 Sens. respiratoire 1 H334 STOT SE 3 H335 Limites de concentration spécifiques : C >= 0,5 Sens. respiratoire 1, H334 C >= 0,5 Sens. cutanée 1, H317

3.2 Mélanges

Sans objet, le produit est une substance.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours CONTACT

AVEC LES YEUX : Rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si les signes
d'inconfort persistent.

INHALATION : Éloigner la victime de l'exposition. En cas de difficulté respiratoire, consulter immédiatement un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation ou d'éruption cutanée.

INGESTION : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Peut provoquer une réaction allergique
cutanée ou une réaction asthmatique chez les personnes sensibles.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique si
nécessaire

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction Moyens

d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse, poudres, dioxyde de carbone Moyens

d'extinction inappropriés : Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion libre du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote, des vapeurs d'isocyanate et des traces de cyanure d'hydrogène. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome à pression positive, le cas échéant.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel non indispensable. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ; utiliser une protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Utiliser une protection oculaire (lunettes de protection recommandées) et des gants adaptés aux liquides à base de résine, tels que le nitrile ou le Viton.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide sur du sable, de la terre ou tout autre matériau absorbant approprié. Recueillir dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Laver abondamment la zone contaminée à l'eau et au détergent pour éliminer les résidus. Empêcher le déversement des eaux de lavage dans les cours d'eau.

6.4 Références à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus de conseils.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ni les brouillards. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conserver dans son emballage d'origine étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas conserver à proximité de denrées alimentaires ou de points d'eau. Tenir hors de portée des enfants et des animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune précaution particulière. Utiliser uniquement comme indiqué sur l'étiquette.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom 8 hTWA Isocyanates, tous (sous forme de –	15 min STEL	Notes, source
NCO) 0,02 mg/m ³	0,07 mg/m ³	Sén EH40, 2020

DNELS

	Travailleur			
	Effets locaux à long terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à court terme
Oligomères d'hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)	—	0,5 mg/m ³	1 mg/m ³	—
Hexaméthylène-diisocyanate (822-06-0)	0,035 mg/m ³	0,035 mg/m ³	0,07 mg/m ³	0,07 mg/m ³

PNECS

PNEC	Oligomères d'hexaméthylène diisocyanate (28182-81-2)	Hexaméthylène-diisocyanate (822-06-0)
PNEC aqua (eau douce) :	127 µg/l (Daphnia magna)	> 77,4 µg/l (Scenedesmus subspicatus)
PNEC aqua (eau de mer) :	12,7 µg/l (Daphnia magna)	> 7,74 µg/l (Scenedesmus subspicatus)
PNEC aqua (libérations intermittentes) : 1270 µg/l (Daphnia magna)		> 774 µg/l (Scenedesmus subspicatus)
PNEC sédiment (eau douce) :	266,7 g/kg (répartition à l'équilibre) > 0,01334 mg/kg dwt (équilibre partitionnement)	
Sédiment PNEC (eau de mer): —		> 0,001334 mg/kg dwt (répartition à l'équilibre)
Sol PNEC :	53,2 g/kg (répartition à l'équilibre)	> 0,0026 mg/kg dwt répartition à l'équilibre
PNEC STP :	38,28 mg/l (OCDE 209)	8,42 mg/l (OCDE 209)

8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques : Aucun n'est généralement requis pour la manipulation à l'extérieur. À l'intérieur, assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Assurer un bon niveau de ventilation de base avec au moins 1 à 3 renouvellements d'air par heure.

L'utilisation en intérieur nécessite l'utilisation d'un LEV avec une efficacité > 80 %.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est généralement requise, sauf si le débit de ventilation est impossible à atteindre. En cas de ventilation insuffisante : appareil respiratoire avec filtre à vapeurs (EN 141). Filtre de type A3/P3 recommandé.

Protection des mains : En cas de contact, porter des gants adaptés aux liquides à base de résine polyuréthane.

Gants de protection : Néoprène. Épaisseur du gant : >= 0,5 mm. Temps de pénétration : >= 480 min.

Les recommandations des fabricants de gants doivent toujours être consultées.

Protection des yeux : lunettes de protection bien ajustées recommandées.

Protection de la peau : Combinaison.

Contrôles d'exposition environnementale : Empêcher l'entrée dans les égouts et les cours d'eau.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

a) État physique : Liquide b) Couleur : Incolore	
c) Odeur : Inodore	
d) Point de fusion : -51,3 -28,4 °C	
e) Point d'ébullition : Aucune donnée disponible - se décompose	
f) Inflammabilité : Non applicable, le produit est un liquide	
g) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité : Aucune donnée disponible	
h) Point d'éclair : 228°C (EN22719)	
i) Température d'auto-inflammation : 460°C	
j) Température de décomposition : environ 250 °C k) pH : sans objet	
l) Viscosité, dynamique : 2400 mPa.s	
m) Solubilité : S'hydrolyse dans l'eau. n) Coefficient de partage (log Kow) : 5,54 - 9,81	

o) Pression de vapeur : p)	0,002 Pa à 20 °C
Masse volumique et/ou densité relative :	1,17 à 20 °C
q) Densité de vapeur relative : r)	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable, le produit est un liquide

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réaction connu, mais réagira avec les agents de durcissement et certains catalyseurs et prendra une forme solide

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4 Conditions à éviter

Évitez l'exposition à l'humidité et aux températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles

Éviter le contact avec les oxydants forts, les acides et les bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation. En cas de combustion ou de décomposition thermique : Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes d'azote (NO_x), Isocyanates, Cyanure d'hydrogène.**SECTION 11 : Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce produit n'a pas été testé. La toxicité attendue de ce produit a été évaluée en fonction de ses principaux composants.

(a) toxicité aiguë	Sur la base des données disponibles, la substance est classée comme nocive par inhalation. DL50 orale rat > 2500 mg/kg (OCDE 423 (femelle)) DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg (OCDE 402) DL50 cutanée lapin > 2000 mg/kg CL50 inhalation rat (mg/l) 0,39 mg/l/4h (OCDE 403 (femelle))
(b) corrosion/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Corrosion/irritation cutanée lapin : Non classé (méthode OCDE 404)
(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Lésions oculaires graves/irritation lapin : Non classé (méthode OCDE 405)
(d) sensibilisation respiratoire/cutanée	Sur la base des données disponibles, la substance est classée comme une sensibilisation cutanée. sensibilisant LLNA de souris : sensibilisant (OCDE 429)
(e) mutagénicité des cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(f) cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction (h)	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	Sur la base des données disponibles, la substance est classée comme irritant respiratoire.
(i) STOT - exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. NOAEL (inhalation, rat, vapeur, 90 jours) 3,3 mg/l/6 h/jour (OCDE 413)
(j) risque d'aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Aucune information supplémentaire.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1

Toxicité

Ne devrait pas présenter de danger pour les organismes aquatiques.

CL50 poisson 8,9 mg/l (Brachydanio rerio)

CE50 Daphnie 127 mg/l (48 h statique / UE C.2)

CE50 autres organismes aquatiques > 1000 mg/l (72 h / Scenedesmus subspicatus / DIN 38412)

ErC50 (algues) > 1000 mg/l (0-72 h statique / Desmodesmus subspicatus / UE C.3)

CE50, BOUES ACTIVÉES, 3828 mg/l (3 heures, (méthode OCDE 209))

12.2 Persistance et dégradabilité

Non considéré comme facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non considéré comme bioaccumulable. S'hydrolyse dans l'eau.

12.4 Mobilité dans le sol

On s'attend à ce qu'il y ait une faible mobilité.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun des composants n'est connu comme étant PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun des composants n'est connu pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets indésirables

Aucun connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer et recycler le produit non utilisé si possible. Si la récupération et le recyclage ne sont pas possibles, l'incinérer ou l'éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Non considéré comme une marchandise dangereuse pour le transport.

	ADR	IMDG	OACI
14.1 Numéro ONU	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.4 Groupe d'emballage	AUCUN	AUCUN	AUCUN

14.5 Risques environnementaux	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Non applicable	Non applicable	Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange
Tous les composants sont répertoriés comme substances existantes en Europe
Tous les composants sont considérés comme conformes à REACH

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

SECTION 16 : Autres informations

Informations de révision :

Ceci est une nouvelle FDS

Liste des abréviations utilisées dans cette FDS :

Service des résumés chimiques du CAS

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des produits chimiques (CLP)

CE Communauté européenne/Commission

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique

REACH Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques

vPvB très persistant, très bioaccumulable

Références :

Source : Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Méthode utilisée pour la classification des mélanges :

Approches basées sur les ingrédients

H Déclarations utilisées dans la section 3

Aucun

Exigences de formation pour les travailleurs

Aucune exigence de formation particulière

Scénario d'exposition 1 Utilisation finale professionnelle

Format de scénario d'exposition -	
1. Titre	
Titre court gratuit	Utilisation dans les produits de liaison à base de résine
Secteur d'utilisation	Travaux de construction et de bâtiment (SU 19)
Processus, tâches et activités couvertes	Mélange ou incorporation dans des procédés par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC 5 Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/vers des récipients/grands conteneurs dans des installations non dédiées PROC 8a Application au rouleau ou au pinceau PROC 10 Traitement des articles par trempage et coulage PROC 13
2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques	
Caractéristiques du produit	Forme physique du produit : Liquide Pression de vapeur : $\leq 0,003$ Pa, à 40 °C Couvre le pourcentage dans le produit jusqu'à 100 %
Conditions opérationnelles	Température maximale du processus 40 °C Utilisation intérieure/extérieure
2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Scénario contributif 1	
PROC 5	Mélange ou incorporation dans des procédés par lots pour la formulation de préparations et d'articles (multi-étapes et/ou importantes) contact)
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures par jour
Conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs)	Utilisation en intérieur : Assurer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 niveaux d'air changements par heure)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utilisation intérieure : Ventilation par aspiration locale - efficacité d'au moins 80,0 %
Scénario contributif 2	
PROC 8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/vers des récipients/grands conteneurs dans des installations non dédiées
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures par jour
Conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Température maximale du processus 40°C Utilisation en intérieur : Assurer une ventilation générale standard de base (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utilisation intérieure : Ventilation par aspiration locale - efficacité d'au moins 80,0 %
Scénario contributif 3	
PROC 10	Application au rouleau ou au pinceau (faible étalement des revêtements)
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures par jour

Conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs)	Utilisation en intérieur : Assurer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 niveaux d'air changements par heure)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utilisation intérieure : Ventilation par aspiration locale - efficacité d'au moins 80,0 %
Scénario contributif 4	
PROC 13	Traitement des articles par trempage et coulage
Caractéristiques du produit	Couvre le pourcentage dans le produit jusqu'à 100 %
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures par jour
Conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs)	Utilisation en intérieur : Assurer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 niveaux d'air changements par heure)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utilisation intérieure : Ventilation par aspiration locale - efficacité d'au moins 80,0 %
2.2 Contrôle de l'exposition environnementale	
ERC 8c ERC 8f	Utilisation intérieure à large dispersion entraînant une inclusion dans ou sur une matrice Utilisation extérieure à large dispersion entraînant une inclusion dans ou sur une matrice
Quantités utilisées Quantité journalière	pour les utilisations à large dispersion <= 50 000 kg/jour
Fréquence et durée d'utilisation	Utilisation/libération intermittente (< 12 fois par an) ou continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des	Débit des eaux de surface réceptrices : 18 000 m ³ /j
risques Conditions techniques sur site et mesures visant à réduire ou à limiter les rejets, les émissions atmosphériques et les rejets dans le	Débit supposé de la station d'épuration sur site (m ³ /j) : 2 000 m ³ /j Efficacité totale d'élimination des eaux usées après RMM sur site et hors site (station d'épuration domestique) (%) : 100 %
sol Mesures organisationnelles visant à prévenir/limiter les rejets du site	Mesures organisationnelles spécifiques ou nécessaires au fonctionnement de mesures techniques particulières. Ces mesures doivent être signalées, notamment pour démontrer des conditions strictement contrôlées.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	Taille du système d'égouts/de la station d'épuration municipale (m ³ /j) ; préciser l'efficacité de la dégradation ; technique de traitement des boues (élimination ou valorisation) ; mesures visant à limiter les émissions atmosphériques provenant du traitement des eaux usées (le cas échéant)
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets destinés à être éliminés	Éliminer les déchets ou les sacs/conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.
3 Estimation de l'exposition	
Rejet et exposition dans l'environnement : Eau 5,5E-7 kg/jour Air 8,25E-6 kg/jour Sol 2,75E-7 kg/jour	
Exposition des travailleurs : Local – Inhalation DNEL : Aiguë : 1 mg/m ³ À long terme : 0,5 mg/m ³	

Voie d'exposition et type d'effets	Estimation de l'exposition	RCR
Mélange ou incorporation dans des procédés par lots pour la formulation de préparations et d'articles (multi-étapes et/ou contact important) (PROC 5)		
Inhalation, locale, à long terme	0,42 mg/m ³ (TRA Worker v3)	0,84
Inhalation, locale, aiguë	0,42 mg/m ³ (TRA Worker v3)	0,42
Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/vers des récipients/grands conteneurs dans des installations non dédiées (PROC 8a)		
Inhalation, locale, à long terme	0,42 mg/m ³ (TRA Worker v3)	0,84
Inhalation, locale, aiguë	0,42 mg/m ³ (TRA Worker v3)	0,42
Application au rouleau ou au pinceau (PROC 10)		
Inhalation locale à long terme	0,42 mg/m ³ (TRA Worker v3)	0,84
Inhalation locale aiguë	mg/m ³ (TRA Worker v3)	0,42
Traitement des articles par trempage et versement (PROC 13)		
Inhalation, locale, à long terme	0,42 mg/m ³ (TRA Worker v3)	0,84
Inhalation, locale, aiguë	0,42 mg/m ³ (TRA Worker v3)	0,42
4. Orientation à l'UD pour évaluer si les limites fixées par l'ES sont respectées		
L'UD travaille dans les limites fixées par l'ES si les mesures de gestion des risques proposées telles que décrites ci-dessus sont respectées ou si l'utilisateur en aval peut démontrer par lui-même que les mesures de gestion des risques mises en œuvre sont adéquates.		